

A R R È T É n° 2024/ 796

**portant modification de l'arrêté n° 2023/2709 du 24 juillet 2023
portant désignation des membres de la commission
de contrôle de la commune d'Alfortville**

**La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 19, R. 7, R. 8 et R. 10 ;

Vu l'arrêté n° 2023/2709 du 24 juillet 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Alfortville ;

Vu le courriel de la commune du 6 mars 2024 ;

Considérant le décès de M. Roger TISSEYRE, membre de la commission de contrôle ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – À l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2023/2709 du 24 juillet 2023, le tableau est remplacé par le tableau suivant :

Listes	Titulaires Noms et Prénoms	Suppléants(es) Noms et Prénoms
Alfortville notre bien commun	LETOUZEY Jacqueline	SEROT Emmanuel
	BOUYER Jean Pierre	KOSDIKIAN Frédéric
	CHIKOUCHE Mohamed	ESSAIDI Hamida
Alfortville place à l'avenir !	ROSENBLUM Jonathan	REYNAUD Yaëlle
Alfortville par nous-mêmes	TRONCHE François	NAMY Armelle

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté n° 2023/2709 du 24 juillet 2023 demeurent inchangées.

....

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture et le maire d'Alfortville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le

13 MARS 2024

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME